



Bureau CLE

Vendredi 19 novembre 2021

14h00

Locaux de Lannion-Trégor Communauté



Ordre du jour



- 1. Actualisation de la base de données « zones humides »**
- 2. Bilan du programme 2021 et propositions pour 2022**
- 3. Restauration de la continuité écologique et récentes évolutions réglementaires**
- 4. Actualités**



2. Actualisation base de données « zones humides »

=> Présentation des modifications apportées à la base de données le 09 septembre 2021 / Avis favorable de la commission thématique « aménagement et milieux aquatiques »

Mise à jour de la base de données « zones humides »

Linéaire cours d'eau 1 500 km

Léguer et côtiers : 1250 km

Lieu de Grève : 250 km

Surface zones humides

10 100 ha (101 km²) soit 15 % de la surface du SAGE BL

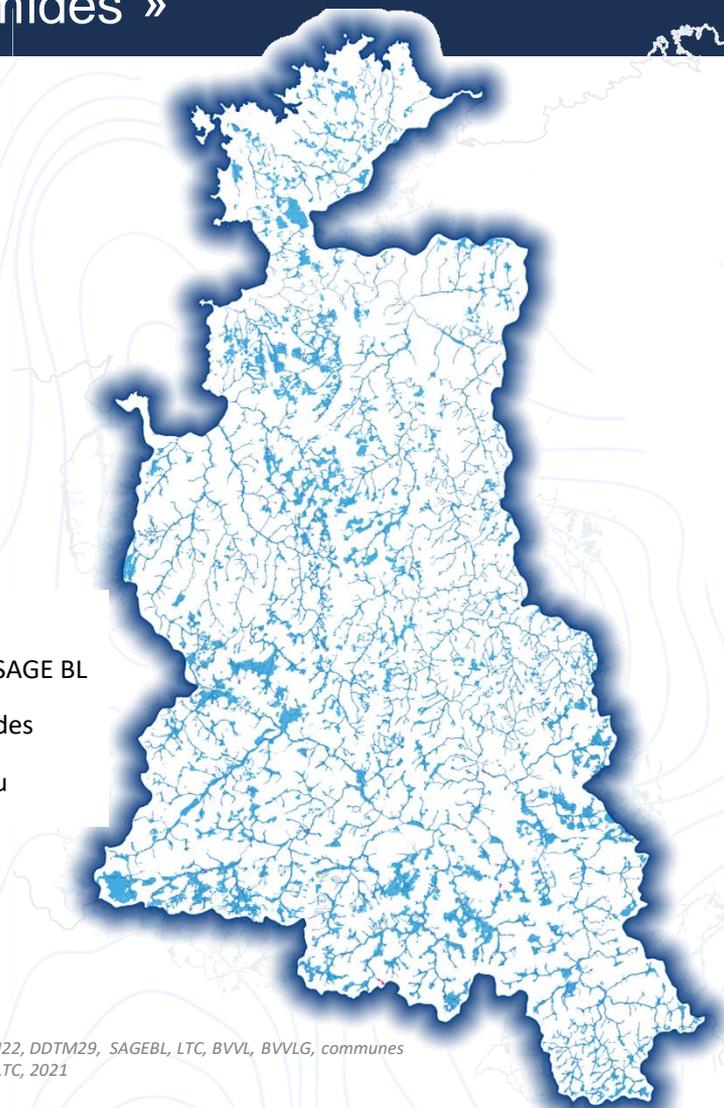
[Données consultables sur le site internet du SAGE /
rubrique observatoire de l'eau](#)

Légende

-  Périmètre SAGE BL
-  Zone humides
-  Cours d'eau

Source : DREAL, DDTM22, DDTM29, SAGEBL, LTC, BVVL, BVVLG, communes
Conception : SAGEBL-LTC, 2021

**Inventaire des zones humides et des cours d'eau
sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion**



Actualisation de l'inventaire des zones humides - PLOUNERIN

Réhabilitation station d'épuration de Plounérin

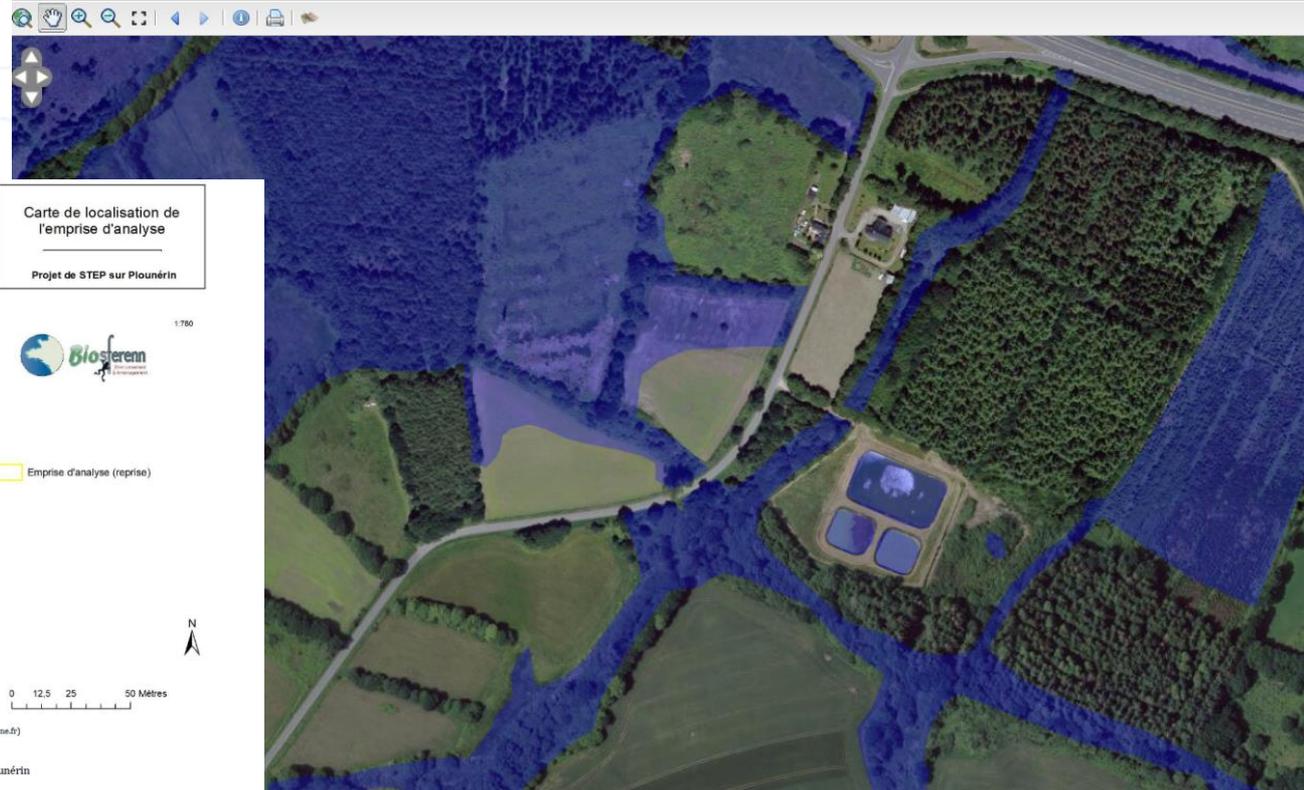
Porteur de projet :
LTC service assainissement



Figure 2 : carte de la zone d'analyse pour la flore (source du fond : géobretagne.fr)

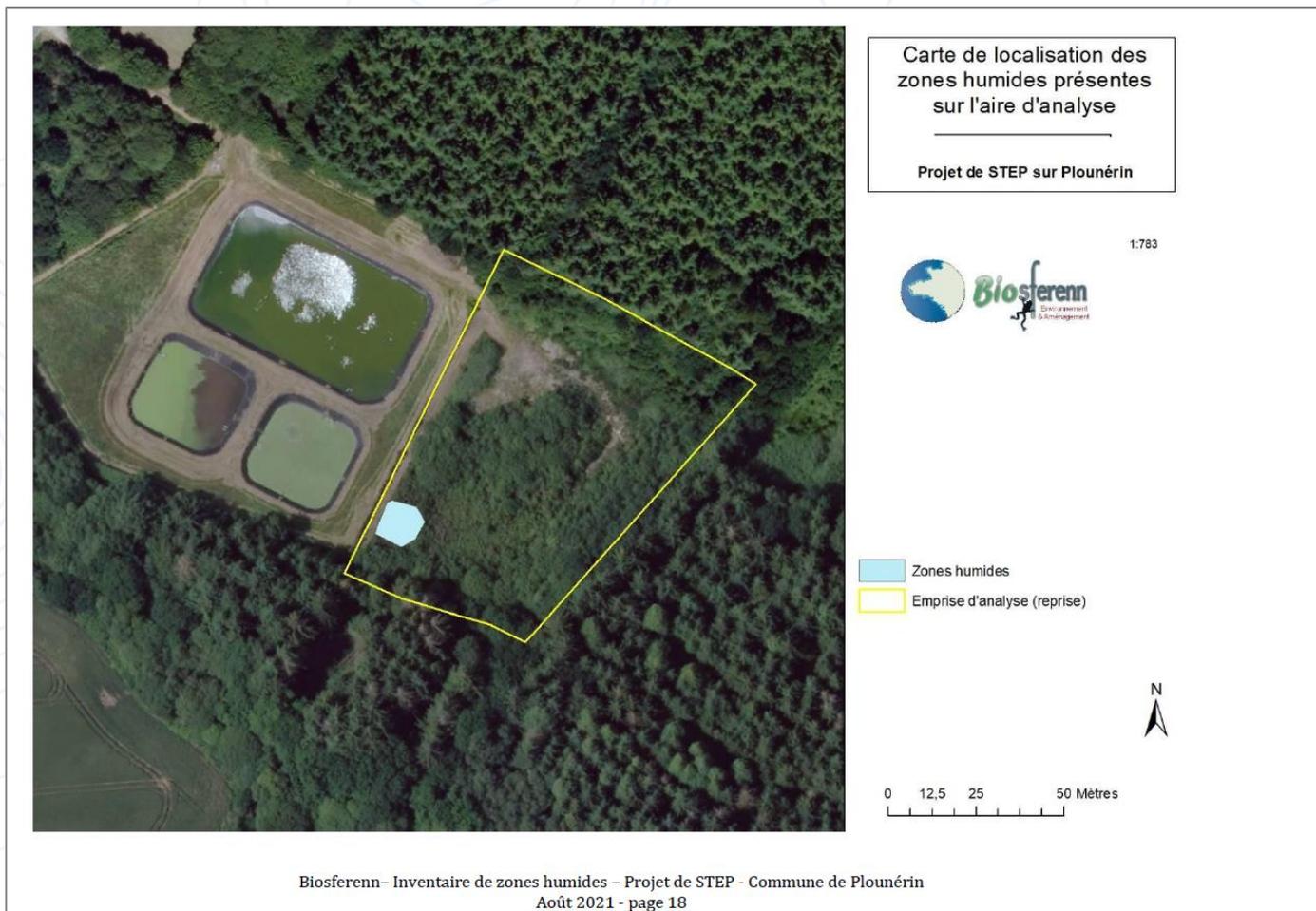
Biosferenn - Inventaire de zones humides - Projet de STEP - Commune de Plounérin
Août 2021 - page 3

GéoBretagne® catalogue visualiseur services



Actualisation de l'inventaire des zones humides - PLOUNERIN

Résultat de l'inventaire réalisé par un bureau d'études externe



Actualisation de l'inventaire des zones humides - PLOUNERIN

Inventaire réalisé par le service environnement de LTC en 2021 qui a conclu :
*« Il est difficile aujourd'hui de définir le caractère hydromorphe de la parcelle concernée par le projet d'aménagement.
De nombreux indices montrent cependant qu'une zone humide est présente sous le remblai. »*

Evolution de la parcelle ZL 39 de 1952 à 2012



Forte probabilité de présence d'une zone humide



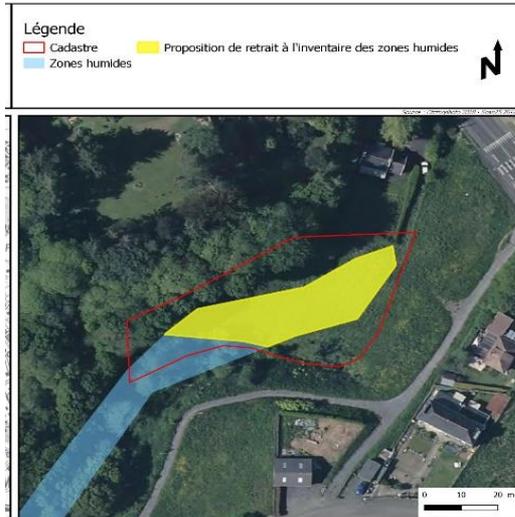
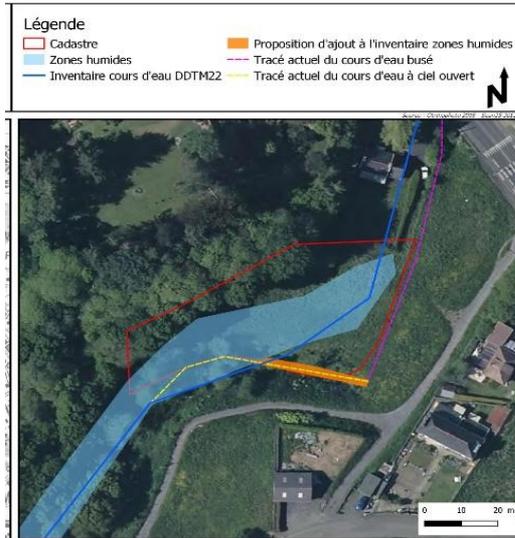
Aspect = Lande humide

Remblai avec terre probablement
issue des lagunes

Nouveaux tas de remblai

Actualisation de l'inventaire des zones humides – modifications récentes

Commune concernée : Lannion



Commune concernée : Pleumeur Bodou, *Demande de certificat d'urbanisme*

AVANT



APRES



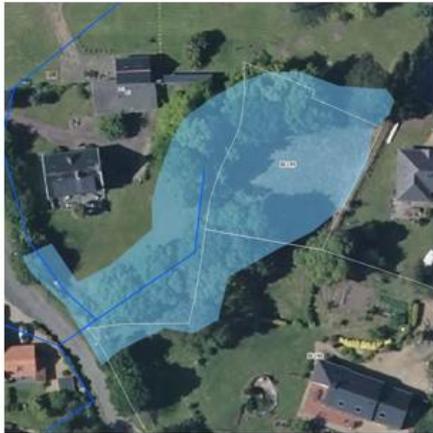
Description des critères observés sur le terrain (végétation et/ou pédologie, arrêté 2009) :

Absence de végétation caractéristique, sondages positifs en périphérie mais négatifs dans la parcelle.

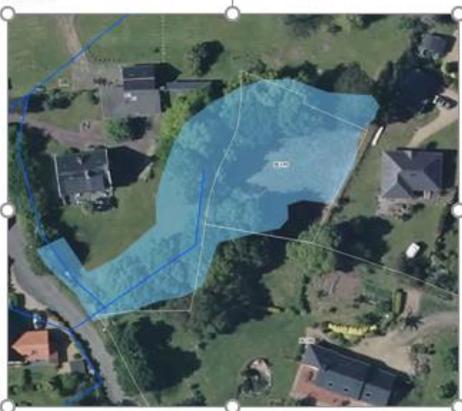
Actualisation de l'inventaire des zones humides – modifications récentes

Commune concernée : Trégastel, Demande de certificat d'urbanisme

AVANT



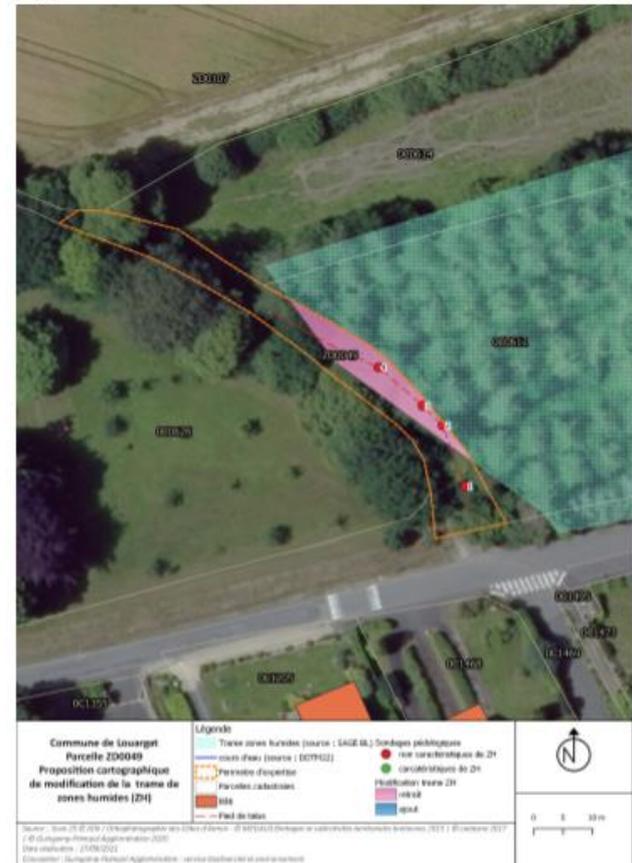
APRES



Description des critères observés sur le terrain (végétation et/ou pédologie, arrêté 2009) :
Absence de végétation caractéristique et sondages négatifs

Commune concernée : Louargat, Demande de certificat d'urbanisme

Rapport



Avis du BUREAU

Concernant le projet de réhabilitation de la station d'épuration de Plounérin, le Bureau valide la proposition de modification de l'inventaire des zones humides, avec un point de vigilance sur le devenir des matériaux exportés et la protection de la zone humide sur le site en projet (balisage de la zone pendant la phase de travaux).

Le Bureau émet un avis favorable à la modification de la base de données « zones humides ».

Seule la modification proposée sur Lannion n'est pas validée et fera l'objet d'une rencontre avec la mairie.

Toutes les autres modifications apportées à la base de données et présentées le 9 septembre 2021 et le 19 novembre sont validées.

Un avis du Bureau sera transmis aux services de l'Etat et à l'ensemble des membres de la CLE.

La base de données « zones humides » consultable sur la plateforme GEOBRETAGNE va être actualisée conformément à cet avis.



3. Bilan du programme 2021 et propositions 2022



ANIMATION - COORDINATION

Suivi administratif et financier

Organisation et animation des instances, réunions extérieurs

Accompagnement des porteurs de projet – mise en œuvre du SAGE

- compatibilité documents d'urbanisme
- Respect des règles du SAGE (protection ZH, nouveaux dispositifs d'assainissement individuel et carénage)

Gestion et valorisation de la base de données EAU et MILIEUX AQUATIQUES (cours d'eau – zones humides)

Suivi études et outils de communication/sensibilisation

Suivi mise en œuvre SAGE (tableau de bord)

COMMUNICATION

ETUDES COMPLEMENTAIRES

ETUDE – Bilan besoins / ressources, dite HMUC

ETUDE – Suivi de la qualité des eaux

ETUDE – Reconquête de la qualité microbiologique des eaux littorales

Bilan 2021 provisoire / Sollicitations – projets situés à proximité d’une zone humide

⇒ **Avis sollicités par les services instructeurs des EPCI** sur **29 demandes** de permis de construire/permis d’aménager /certificats d’urbanisme

8 expertises zones humides ont été demandées et/ou réalisées par les services milieux aquatiques/bocage des EPCI

⇒ **17 sollicitations des porteurs de projet en amont** des démarches auprès des services d’instruction des autorisations d’urbanisme

- projets d’aménagement (lotissement, logements collectifs ou individuels, etc.)
- projets de réhabilitation des stations d’épuration
- Accès pâtures

Rencontre communes des bassins versants de la Lieue de Grève / accompagnement pour l’arrêt de l’utilisation des produits phytosanitaires

Juin – octobre 2021 : rencontre pour accompagner les communes (difficultés rencontrées, info sur le matériel, informations complémentaires, ...)

Novembre/dec. 2021 : Bilan usage par commune des bassins versants de la Lieue de Grève / Charte d’entretien des espaces communaux sans produits phytosanitaires

Bilan – réalisation programme 2021 du SAGE BL



Instances	date	Ordre du jour
Commission Locale de l'Eau	23 avril 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Modification des règles de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau • Inventaire des zones humides sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion et rectification de l'inventaire des zones humides • Présentation des programmes d'action des bassins versants du Léguer, de la Lieue de Grève et du SAGE Baie de Lannion pour 2021 • Demandes de dérogation à la règle du SAGE encadrant les projets en zones humides • Consultation du SDAGE Loire-Bretagne : calendrier
	21 juin 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Avis sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027, le programme de mesures (PDM) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) soumis à la consultation des assemblées jusqu'au 1er juillet • Projet portant arrêté cadre de gestion de la ressource en eau en période de sécheresse dans le département des Côtes d'Armor et du projet d'arrêté portant sur la réglementation des usages de l'eau dans le Finistère • Demande de dérogation à la règle du SAGE encadrant les projets en zones humides
InterCle SAGE BL ATG	21 mai 2021	Présentation du projet de SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 et son programme de mesures
Bureau de la CLE	12 février 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Rappels - Orientations et objectifs fixés dans le SAGE Baie de Lannion • Inventaire des zones humides sur le périmètre du SAGE et préparation de l'avis soumis en CLE • Présentation des projets soumis à la règle du SAGE encadrant les projets en zones humides et préparation de l'avis soumis en CLE • Avis du Bureau de la CLE : « Dossier d'autorisation relatif à la mise en conformité du système d'assainissement collectif des eaux usées de TREBEURDEN » • Actualités et questions diverses
	15 mars 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Avis du Bureau de la CLE : « Dossier d'autorisation relatif à la mise en conformité du système d'assainissement collectif des eaux usées de l'Île Grande » • Proposition : modifications des règles de fonctionnement de la CLE • Actualités et questions diverses
	12 avril 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Suite des modifications apportées aux règles de fonctionnement de la CLE du SAGE Baie de Lannion • Demande de dérogation à la règle du SAGE encadrant les projets en zones humides : chemins agricoles • Règlement PLUi Guingamp Paimpol Agglomération (projets de rédaction relatifs aux trames zones humides et éléments d'intérêt paysager ou écologique (bocage)) • Actualités et questions diverses
	4 juin 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Demande de dérogation à la règle du SAGE encadrant les projets en zones humides • Préparation de l'avis sur le projet de SDAGE LB 2022-2027 et son PDM • Actualités <i>Projet de loi Climat et résilience - continuité écologique</i> <i>Problématique S-Métolachlore</i> <i>PROJET d'arrêté préfectoral portant arrêté cadre de gestion de la ressource en eau en période de sécheresse dans le département des Côtes-d'Armor</i>
	30 août 2021	Dérogation à la règle du SAGE Baie de Lannion encadrant les projets en zones humides
	19 nov. 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Actualisation de la base de données « zones humides » • Programme 2022 – SAGE Baie de Lannion • Restauration de la continuité écologique : état d'avancement et évolution réglementaire • Actualités

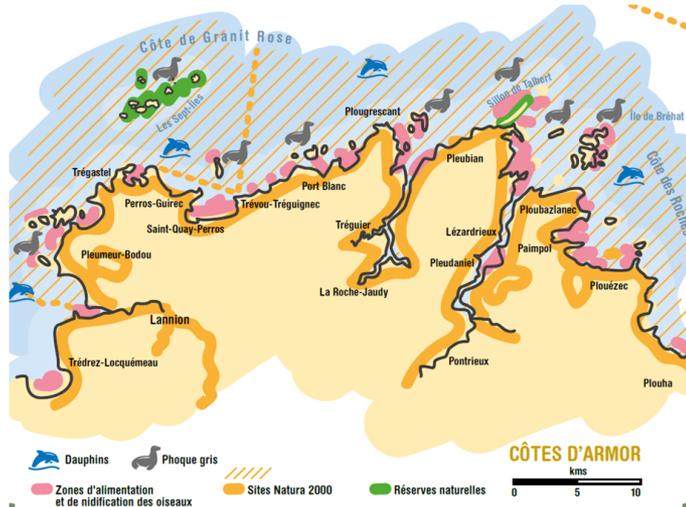
Bilan – réalisation programme 2021 du SAGE BL



Structure organisatrice	Ordre du jour
AELB / Comité de bassin Loire-Bretagne	Présentation projet de SDAGE Loire-Bretagne
Préfet Maritime de l'Atlantique - Natura 2000	COFIL Natura 2000
APPCB	<ul style="list-style-type: none"> • Assemblées plénières • Bureau APPCB • <i>Groupe de travail - SAGE nord Costarmoricains – étude HMUC</i>
CRESEB	<ul style="list-style-type: none"> • Bureau CRESEB • 10 ans du CRESEB • GT Eau et changement climatique
DREAL/REGION/AELB	webinaires analyses HMUC
DDTM22	<ul style="list-style-type: none"> • COFIL PLAV départemental • Installation CGRE - arrêté cadre sécheresse • PPRi Louannec/Perros
LTC	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion annuelle communes baignades • Comité de pilotage du projet « Trames Vertes et Bleues »
LTC – BV Léguer et Lieue de Grève	<ul style="list-style-type: none"> • Restitution des résultats de l'étude sur les services écosystémiques rendus par le Léguer et les rivières sauvages • COFIL grande continuité Léguer • Comité de suivi BV Léguer • Échanges construction nouveaux programmes (PLAV, prog BV Léguer)
Morlaix CO	<ul style="list-style-type: none"> • Etude faisabilité technico-économique STEP Guerlesquin • COFIL présentation des actions portées par le service GEMAPI (Contrat territorial, PLAV, Breizh Bocage)
Guingamp Paimpol Agglomération	GEMAPI
PETR Pays de Guingamp	SCOT Pays de Guingamp
UCPIE	Échange campagne de sensibilisation des usagers du littoral

Bilan 2021 – Propositions 2022

COMMUNICATION



Projet réalisé en partenariat entre Guingamp Paimpol Agglomération (site Natura 2000 Trégor Goëlo et structure porteuse du SAGE « Argoat Trégor Goëlo ») et Lannion-Trégor Communauté (site Natura 2000 « Côte de granit rose – Sept-Iles », « Léguer ») et structure porteuse du SAGE Baie de Lannion)

Projet soutenu par l'Office Français de la Biodiversité



En 2021, deux médiateurs (LTC et GPA) ont sensibilisé les usagers de la mer en circulant sur le littoral de Plestin-les-Grèves à Plouha pendant 6 mois.

Proposition 2022 :

Réaliser une nouvelle campagne de sensibilisation auprès des usagers du littoral

940 plaisanciers sensibilisés aux bons gestes



Delphine Blanchais et Thomas Louis (à gauche sur la photo) ont sensibilisé 940 personnes aux pratiques respectueuses de la mer.

Depuis mai, de Plestin-les-Grèves à Plouha, les sensibilisation : Avec 400 heures passées sur le terrain, ils ont réussi à convaincre 300 d'un bateau, reste toujours un sujet sensible. Elle peut être source de pollution si elle n'est pas réalisée correctement.

Restitution campagne 2021 le 15 octobre à Paimpol auprès des membres du COPIL, gestionnaires de port, associations de plaisanciers, centres nautiques, services de l'Etat

[> Consulter le diaporama](#)

Tags éphémères – bombes à la craie

« *ici commence la mer* » / « *ici commence la rivière* » (en français et en breton)

Proposition 2022 :

Diffusion des pochoirs aux communes



Tags réalisés sur :

Tonquédec
Plouaret
Ploumilliau
Plestin
Trégastel
Belle-Isle-en-Terre
Plestin-les-Grèves
Saint-Michel-en-Grève

Bilan 2021 – Propositions 2022

COMMUNICATION

2020 Création de deux affiches– partenariat OTC Côte de Granit Rose/ forum du tourisme annulé en raison du COVID / distribution à minima via les offices du tourisme + réseaux sociaux

2021 diffusion lors du forum du tourisme 1^{er} juin 2021

INFORMATION RELAYEE

[Article dans le JAPE n°47](#)

[Article dans le JAPE n°55](#)

[Article dans le T n°13 \(LTC\) et n°21 \(LTC\)](#)

Article dans la revue d'urbanisme diagonale (2020)

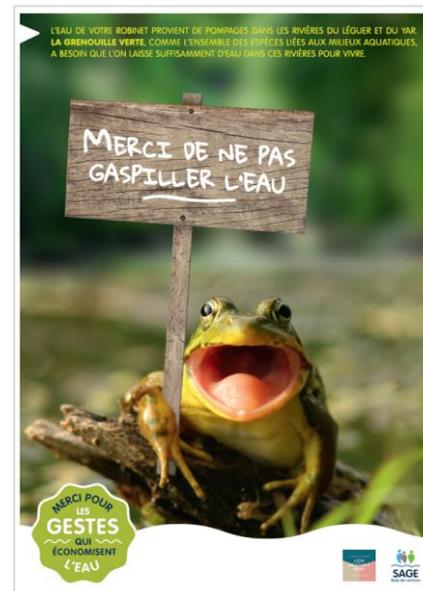
[Article sur le site internet www.sage-baie-lannion.fr](http://www.sage-baie-lannion.fr)

Proposition 2022 :

Faire vivre la campagne, élargir la diffusion

- hébergeurs (camping)
- communes pour établissements scolaires et autres lieux publics
- Abris de bus

Participer au forum du tourisme



Article dans le T de sept. 2020

La loutre a raison de manifester car si l'eau est indispensable à notre vie, elle l'est aussi aux espèces qui vivent en milieu humide et sa ressource n'est pas inépuisable. Alors cet été le SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) Baie de Lannion a alerté les hébergeurs et les touristes sur la provenance de l'eau et sur l'importance de maîtriser sa consommation. « Sur notre territoire, l'eau est prélevée essentiellement dans les cours d'eau et principalement à l'aval du Léguer », explique Lucie Chauvin, coordinatrice du SAGE Baie de Lannion. La campagne a été menée en partenariat avec l'Office de tourisme de la Côte de granit rose et le Bassin versant Vallée du Léguer qui a missionné le CRIR* et son camion « la Maison des économies d'eau » pour voyager à la rencontre des touristes. Si l'été se termine, chacun doit rester vigilant pour que, cet automne, les cours d'eau soient à niveau et les animaux qui les peuplent bien portants.

*Centre régional d'initiation à la rivière d'Eau et Rivières de Bretagne

ETUDE « EVALUATION DES BESOINS ET DES RESSOURCES EN EAU SUR LE PÉRIMÈTRE DU SAGE BAIE DE LANNION »

Disposition 34 SAGE BL : mettre en place une étude bilan besoins/ressources

Objectifs de l'étude Consolider et partager les éléments de connaissances nécessaires à l'élaboration d'une stratégie visant une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique

Calendrier prévisionnel

TRANCHE FERME - consolider un état des lieux hydrologique

Juin 2021 : notification du marché

30 juin 2021 : comité technique

9 septembre 2021 : comité de pilotage de lancement

Octobre / novembre 2021 : ateliers thématiques

- 14 octobre « économie maritime »
- 21 octobre « urbanisme » et « économie agricole »
- 22 octobre « milieux aquatiques », « eau potable et assainissement » et « économie industrielle »
- 9 novembre « tourisme »
- 15 novembre « économie agricole »
- Contact téléphonique SDIS

Janvier 2022 : comité technique

Fin février/ mars 2022 : comité de pilotage – restitution tranche ferme

TRANCHE CONDITIONNELLE - Analyse des enjeux actuels et futurs et détermination des éventuels secteurs en tension 2022-2023



ETUDES COMPLEMENTAIRES



Proposition 2022 : poursuite des suivis de la qualité eau (bactério/physico-chimique)

	NO3	Pt	E.COLI
SAMSON 04321013			
LANDRELLEC 04321030			
KERLAVOS 04321035			
CABOUTON 04321028			
PORS MABO 04321029			
COAT TREDREZ 04322041			
GOAS LAGORN			
ESTUAIRE LEGUER Beg Hent (8 fois)			
ESTUAIRE LEGUER stade d'eau vive (8 fois)			
ESTUAIRE LEGUER Pont de Viarme (8 fois)			

	méth multirésid LCMS-MS (2 à 80 molécules) Pesticides	Glyphosate, AMPA et glufosinate Pesticides
COAT TREDREZ 04322041		
LANDRELLEC 04321030		
YAUDET 04322040		
SAMSON 04321013		
MIN RAN 04173130		
LEGUER Traou Long 04172979		
LEGUER Keriell Pradig Glaz Moulin de Buhulien 04172125		
LEGUER BELLE-ISLE-EN-TERRE 04172580		
GUIC BELLE ISLE EN TERRE 04172890		

En complémentarité avec les suivis du CD22 : Guic amont, Guic aval, Guer, Yaudet, exutoires cours d'eau de la Lieue de Grève,

RECONQUÉRIR LA QUALITÉ MICROBIOLOGIQUE DES EAUX LITTORALES DES ZONES CONCHYLICOLES ET DES ZONES DE PÊCHE À PIED

*Orientation 9 : Identifier les sources de pollutions et y remédier**

- **Réalisation de diagnostics**
 - ✓ *suivi de la qualité des eaux*
 - ✓ *analyse des pratiques agricoles*
 - ✓ *analyse de la conformité des dispositifs d'assainissement*
 - ✓ *état des lieux des exutoires des réseaux d'eaux pluviales, analyse de la qualité des eaux*
 - ✓ *état des lieux des milieux aquatiques – analyse des perturbations hydromorphologiques*
- **Identification des sources de pollutions**
- **Partage des connaissances**
- **Sensibilisation**

Restitution en commission thématique

le 1^{er} octobre 2021

[=> Consulter le compte rendu](#)

Proposition 2022 : Restitution des diagnostics aux communes de Pleumeur-Bodou et Trégastel et poursuite de l'animation auprès des différents acteurs pour la mise en œuvre des différents leviers d'actions identifiés

2017 : démarrage des diagnostics sur les bassins versants du Kerdu et du Yaudet

2018-2020 : rencontre communes concernées – poursuite du diagnostic sur BV Yaudet et Kerdu (suivi qualité eau, état des dispositifs d'assainissement et identification des priorités pour la réalisation des contrôles, sensibilisation, diagnostics agricoles et suivi des préconisations) et enquêtes de terrain (observation rejets)

2019-2020 : démarrage diagnostic des données existantes et rencontre commune de Trébeurden (BV Pors Mabo et Cabouton)

2020: démarrage diagnostics sur les BV Landrellec, Tourouny et Bringuiller

2021: Poursuite des diagnostics sur les BV Landrellec, Tourouny et Bringuiller, Kerdu, Yaudet et Pors Mabo

Bilan 2021 – Propositions 2022



ETUDES COMPLEMENTAIRES

Communes

Sensibilisation via bulletins municipaux/ site internet

Accompagnement des acteurs sur le terrain
rôle facilitateur / police du maire

Coordination du projet, synthèse des données

Analyses de la qualité des eaux en différents points des BV + investigations terrain

Sensibilisation

Prog bassins versants

État des lieux des milieux aquatiques
Accompagnement Breizh bocage

ARS/IFREMER

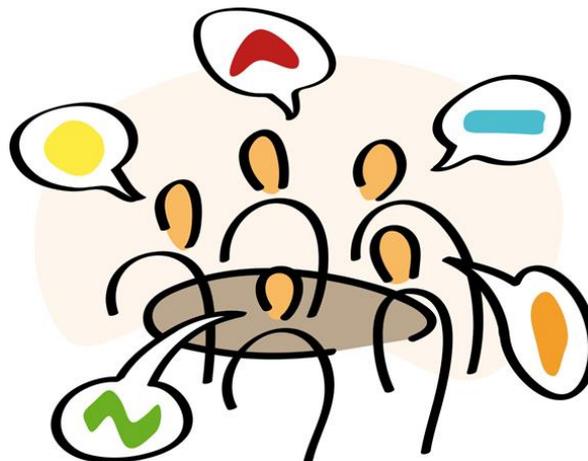
Suivi qualité ZC/PAP

Lannion-Trégor Communauté

Contrôle les ANC et les branchements EU/EP

Sensibilisation et relance pour la mise en conformité

Mise en place d'un protocole d'alerte en cas de débordement d'eaux usées et programme de réhabilitation des systèmes d'AC



Particuliers

Réhabilitation ANC et branchements

Changement de pratique/d'habitude

Acteurs économiques (*agriculteurs, conchyliculteurs, centre équestre*)

Changement de pratique/d'habitude

Aménagement des exploitations (gouttières, clôtures, gestion des eaux de ruissellement...)

Chambre d'agriculture

Diagnostic exploitations agricoles

Proposition Budget prévisionnel 2022

PROPOSITION

	budget prévisionnel 2022 € TTC
cellule d'animation et de coordination du SAGE	63 307,08
réceptions	1 000,00
site internet (hébergement)	1 200,00
frais de fonctionnement (15%)	9 496,06
cellule d'animation et de coordination du SAGE	
à partir d'un plan de communication et de sensibilisation - création support de sensibilisation (bulletins d'information, affiches, maquettes, panneaux), prestation agence de communication et ateliers pédagogiques	7 000,00
communication	
sensibilisation des usagers des espaces portuaires	10 000,00
étude acquisition données - analyse besoins/ressources en eau	90 000,00
analyses qualité eau (bactériologique, physico-chimique, pesticides)	8 074,80
études complémentaires	
cotisation APPCB	1 600,00
COUT ESTIMATIF TOTAL (Euros)	191 677,94

*Pour mémoire :
BP 2021 209 505,55 € TTC*

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2022

PROPOSITION

	Cellule animation et coordination	Communication	Analyses qualité eau de surface	sensibilisation des usagers des espaces portuaires : saisonniers (diffusion des outils de sensibilisation, sensibilisation, évaluation de l'action)	Etude bilan besoins/ressources (volet M et C)	cotisation APPCB
Agence de l'eau Loire-Bretagne	70,00%	50,00%	50,00%		60%	
CD 22	10,00%		30,00%			
CR Bretagne		30,00%			20%	
OFB - campagne Eau la la				80,00%		
Autofinancement local (50% EPCI et 50% producteurs d'eau)	20,00%	20,00%	20,00%	20,00% (pas GPA car financement poste côté GPA)	20%	100,00%

dont :

	part autofinancement	part financement (pour Eau la la)
<i>EPCI (INSEE 2018)</i>		
<i>Lannion-Trégor Communauté</i>	40,24%	48,49%
<i>Guingamp Paimpol Agglomération</i>	8,56%	0%
<i>Morlaix Communauté</i>	1,21%	1,51%
<i>Producteurs EAU POTABLE (rapports PQS 2020)</i>		
<i>Lannion-Trégor Communauté (prises d'eau Keriell, Lestrez, Pont ar Yar, Kergomar, Keranglas et Kertanguy)</i>	37,64%	39,8%
<i>Morlaix Communauté (prise d'eau Guic)</i>	2,35%	1,95%
<i>Guingamp Paimpol Agglomération (prises d'eau de Belle-Isle-en-Terre et de Louargat)</i>	2,19%	0%
<i>Syndicat mixte Goas Koll/ Traou Long</i>	7,81%	8,25%

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2022

PROPOSITION

	Cellule animation et coordination	Communication	Etude - Analyses suivi de la qualité des eaux	étude HMUC	Eau la la	Cotisation APPCB	TOTAL
Bilan dépense et plan de financement SAGE Baie de Lannion - PROG 2022	75 003,14	7 000,00	8 074,80	90 000,00	10 000,00	1 600,00	191 677,94
Agence de l'eau Loire-Bretagne	<i>70%+ frais de fonctionnement</i>	<i>50,00%</i>	<i>50,00%</i>	<i>60,00%</i>			
	58 481,62	3 500,00	4 037,40	54 000,00			120 019,02
CD 22	<i>10,00%</i>		<i>30,00%</i>				
	6 330,71		2 422,44				8 753,15
CR Bretagne		<i>30,00%</i>		<i>20,00%</i>			
		2 100,00		18 000,00			20 100,00
OFB					<i>0,80</i>		
					8 000,00		8 000,00
Autofinancement local	<i>10 190,81</i>	<i>1 400,00</i>	<i>1614,96</i>	<i>18 000,00</i>	<i>2 000,00</i>	<i>1 600,00</i>	
	13,59%	20,00%	20,00%	20,00%	20,00%	100,00%	34 805,77

dont :	Cellule animation et coordination	Communication	Etude - Analyses suivi de la qualité des eaux	étude HMUC	Eau la la	Cotisation APPCB	montant € TTC
<i>EPCI (INSEE 2018)</i>							
<i>Lannion-Trégor Communauté</i>	4 100,42	563,31	649,80	7 242,55	969,74	643,78	14 169,61
<i>Guingamp Paimpol Agglomération</i>	871,83	119,77	138,16	1 539,91	0,00	136,88	2 806,55
<i>Morlaix Communauté</i>	123,16	16,92	19,52	217,54	30,26	19,34	426,73
<i>Producteurs EAU POTABLE (rapports PQS 2020)</i>							
<i>Lannion-Trégor Communauté</i>	3 865,29	531,01	612,54	6 827,26	795,92	606,87	13 238,89
<i>Morlaix Communauté (prise d'eau Guic)</i>	189,45	26,03	30,02	334,62	39,01	29,74	648,87
<i>Guingamp Paimpol Agglomération (prises d'eau de Belle-Isle-en-Terre et de Louargat)</i>	239,04	32,84	37,88	422,22	0,00	37,53	769,52
<i>Syndicat mixte Goas Koll/ Traou Long</i>	801,62	110,13	127,03	1 415,90	165,07	125,86	2 745,60

Avis du BUREAU

Avis favorable du Bureau sur la proposition de programme d'action 2022 et le budget prévisionnel.



4. Restauration de la continuité écologique et les récentes évolutions réglementaires



Restauration de la continuité écologique et les récentes évolutions réglementaires

Courriers adressés par [l'ATBVB](#) et [Guingamp Paimpol Agglomération](#) au directeur de la DREAL Centre Val de Loire
[Courrier en préparation APPCB](#)

⇒ **Loi n°2021-1104 du 22 août 2021, loi dite Climat et Résilience**
Modification de l'article L214-7 du CE en intégrant le volet suivant :

« 2° Une liste de cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux dans lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs. Tout ouvrage doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant, sans que puisse être remis en cause son usage actuel ou potentiel, en particulier aux fins de production d'énergie. S'agissant plus particulièrement des moulins à eau, l'entretien, la gestion et l'équipement des ouvrages de retenue sont les seules modalités prévues pour l'accomplissement des obligations relatives au franchissement par les poissons migrateurs et au transport suffisant des sédiments, à l'exclusion de toute autre, notamment de celles portant sur la destruction de ces ouvrages. »

⇒ **loi n°2017-227 du 24 février 2017** ratifiant les ordonnances n° 2016-1019 du 27 juillet 2016 relative à l'autoconsommation d'électricité et n° 2016-1059 du 3 août 2016 relative à la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables et visant à adapter certaines dispositions relatives aux réseaux d'électricité et de gaz et aux énergies renouvelables

« Les moulins à eau équipés par leurs propriétaires, par des tiers délégués ou par des collectivités territoriales pour produire de l'électricité, régulièrement installés sur les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux mentionnés au 2° du I de l'article L. 214-17, ne sont pas soumis aux règles définies par l'autorité administrative mentionnées au même 2°. Le présent article ne s'applique qu'aux moulins existant à la date de publication de la loi n° 2017-227 du 24 février 2017 ratifiant les ordonnances n° 2016-1019 du 27 juillet 2016 relative à l'autoconsommation d'électricité et n° 2016-1059 du 3 août 2016 relative à la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables et visant à adapter certaines dispositions relatives aux réseaux d'électricité et de gaz et aux énergies renouvelables. »

Restauration de la continuité écologique

Orientation 19: Rétablir la continuité écologique

Disposition 49 : Achever le diagnostic des obstacles et élaborer des scénarios par ouvrage

Les structures porteuses de contrats bassins versants sont invitées à finaliser, d'ici le 31 décembre 2021, le diagnostic des obstacles sur les affluents classés en liste 2 et sur ceux à enjeu grands migrateurs. Ces diagnostics, élaborés en concertation étroite avec les propriétaires ou gestionnaires d'ouvrage, visent à apporter des éléments surs :

- L'existence d'usages et enjeux associés,
- Le diagnostic piscicole : caractère franchissable ou non de l'ouvrage par les espèces cibles,
- Le diagnostic du transport des sédiments : présence ou non d'accumulation des sédiments en amont de l'ouvrage.

Sur la base du diagnostic, les structures porteuses de contrats bassins versants finalisent la définition, par ouvrage, des scénarios visant la restauration de la continuité écologique, dans le respect de l'ordre de priorité indiqué en disposition 1D-3 du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021.

Disposition 50 : Définir un plan pour la restauration de la continuité écologique

Les structures porteuses de contrats bassins versants, en concertation étroite avec les propriétaires ou gestionnaires d'ouvrages et avec les usagers concernés, sont invitées à définir un plan d'actions pour la restauration de la continuité écologique a minima sur les cours d'eau classés en liste 2.

Les interventions envisagées pour les différents obstacles se font au cas par cas.

Les ouvrages identifiés, en première approche, par la Commission Locale de l'Eau pour la mise en œuvre du plan de restauration de la continuité écologique sont présentés à la figure suivante. Cette dernière est adaptée en fonction des opportunités présentes sur le territoire lors de la mise en œuvre du SAGE.

La Commission Locale de l'Eau s'assure de la coordination des plans de restauration de la continuité écologique à l'échelle du territoire du SAGE.

Restauration de la continuité écologique



Orientation 19: Rétablir la continuité écologique

Article L214-17 du code de l'environnement Classement des cours d'eau en liste 1 ou en liste 2

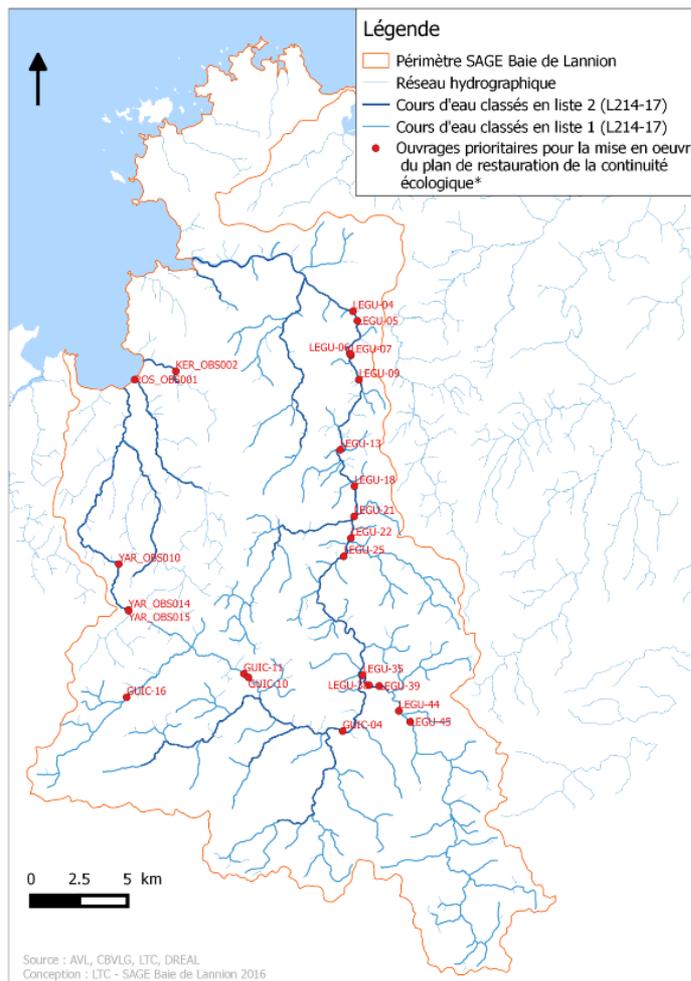
Liste 1

« Aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique »

« Renouvellement de la concession ou de l'autorisation des ouvrages existants [...] subordonné à des prescriptions permettant de maintenir le très bon état écologique des eaux, de maintenir ou d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau d'un bassin versant ou d'assurer la protection des poissons migrateurs vivant alternativement en eau douce et en eau salée »

Liste 2

« 2° Une liste de cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux dans lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs. Tout ouvrage doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant, sans que puisse être remis en cause son usage actuel ou potentiel, en particulier aux fins de production d'énergie. S'agissant plus particulièrement des moulins à eau, l'entretien, la gestion et l'équipement des ouvrages de retenue sont les seules modalités prévues pour l'accomplissement des obligations relatives au franchissement par les poissons migrateurs et au transport suffisant des sédiments, à l'exclusion de toute autre, notamment de celles portant sur la destruction de ces ouvrages. »



ID ouvrages	Nom de l'ouvrage
LEGU-04	Moulin de Kériel
LEGU-05	Moulin de Buhulien
LEGU-06	Milin paper
LEGU-07	Moulin de Kerguiniou (aval)
LEGU-09	Moulin de Capequern
LEGU-13	Moulin Losser
LEGU-18	Moulin de Kervern
LEGU-21	Moulin de Kergueffiu
LEGU-22	Moulin du Pont-Neuf
LEGU-25	Moulin de Coat Léven
LEGU-35	Papeterie Vallée
LEGU-38	Moulin Benech
LEGU-39	Moulin Darzel
LEGU-44	Moulin de Ponchou-Leguer
LEGU-45	Moulin de Keryas
GUIC-04	Moulin Guerson
GUIC-10	Milin Paper de Cosquer Izella
GUIC-11	Milin Paper de Cosquer Huella
GUIC-16	Moulin Conan
yar_obs014	Pont de la RN12 sur le Yar
ros_obs001	Pont ar Roscoat
ker_obs002	Milin ar Ch'astell
yar_obs015	Moulin Neuf
yar_obs010	Milin Manac'hty

* La liste des ouvrages prioritaires concerne essentiellement la restauration de la continuité piscicole. Des travaux sur des ouvrages (non localisés sur la carte) ne présentant pas de discontinuité piscicole seront réalisés afin d'améliorer la restauration des habitats et ainsi permettre la réduction du taux d'étagement.

Restauration de la continuité écologique

Etude ICE

(Information à la continuité écologique)

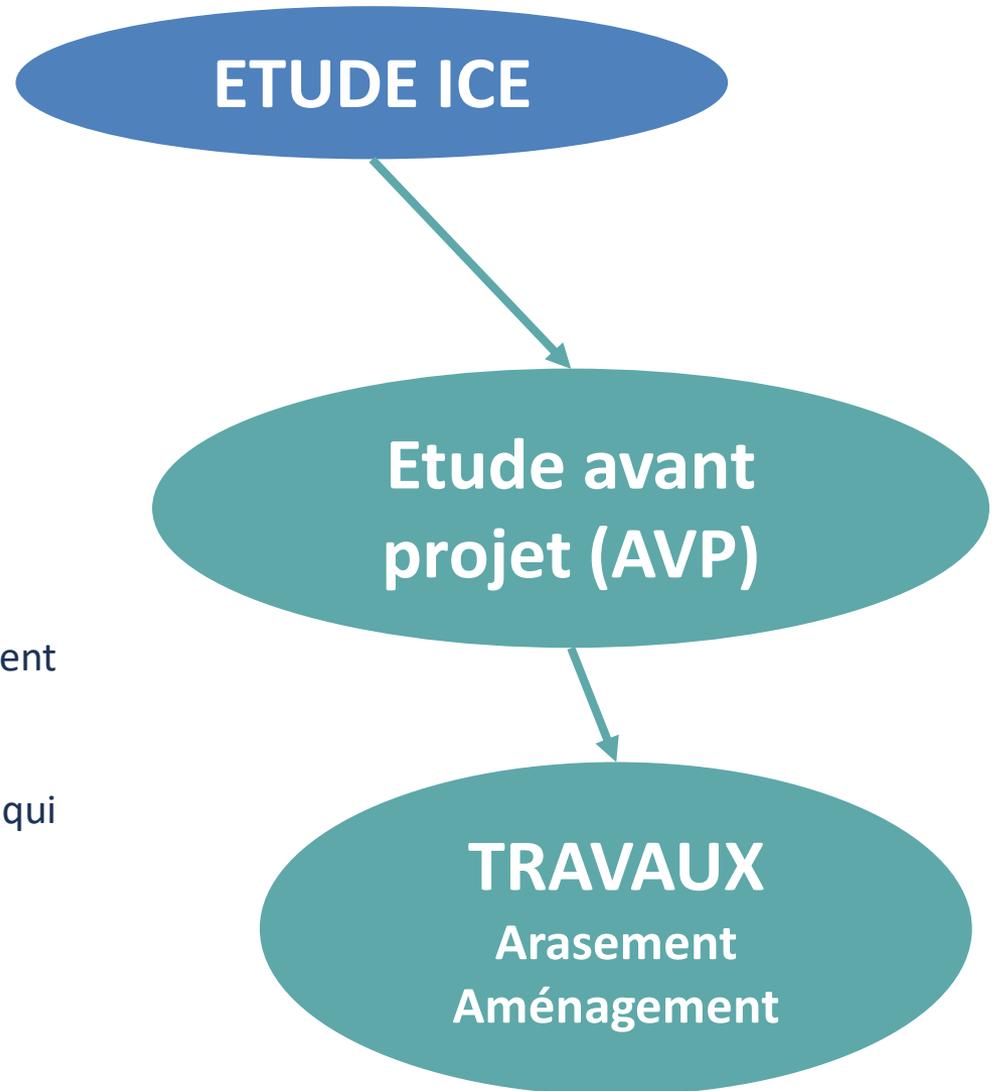
Réalisée sur la quasi-totalité des ouvrages prioritaires du SAGE (sauf moulin Capequern/LEGU-09) sur le BV Léguer [2014-2015] et sur les ouvrages de la Lieue de Grève

S'appuie sur une méthode ICE standardisée au niveau national

OBJECTIF DE CET PREMIER ETAT DES LIEUX :

Diagnostiquer le risque d'entrave au déplacement des poissons migrateurs

= 1er état des lieux (franchissement piscicole) qui se poursuit par une étude avant projet si les propriétaires sont d'accord pour aménager/araser leur ouvrage.



Restauration de la continuité écologique

* En bleu les ouvrages prioritaires mentionnés dans le SAGE BL

Travaux réalisés

De nombreux déversoirs arasés/abaissés/aménagés ces dernières années :

- Prise d'eau de Lestrez
- **Déversoirs de kerguiniou (3 ouvrages dont LEGU-06 Milin paper/ LEGU-07 Moulin de Kerguiniou (aval))**
- Prise d'eau de TraouLong
- Kernansquillec (rampe en enrochement dans seuils existants)
- **Ouvrage des papeteries Vallée LEGU-35 Papeterie Vallée**
- Moulin de la Ville à Belle-Isle
- **Moulin Guerson GUIC-04 Moulin Guerson**
- + renaturation du ruisseau des forges

Etude en cours :

- Kerambastard
- Traou Hi
- Craou Moc'h
- **Cosquer (dont GUIC-10 Milin Paper de Cosquer Izella et GUIC-11 Milin Paper de Cosquer Huella)**

Autres ouvrages :

- LEGU-04 Keriell
- LEGU-05 Buhulien
- LEGU-09 Capekern: => **intégré étude ICE (PTE 2016-2021)**
- LEGU -13 Losser: LTC propriétaire / étude avant travaux prévu 2022
- Pont Coat Dunois : A voir avec CD22 / installation tapis à anguilles ?
- LEGU-18 Kervern: reprise de contact en 2022
- LEGU-21 Kergueffiou: contact pris. Reprise de contact fin 2021/2022 avec DDTM/LTC pour préparer lancement étude 2022
- **LEGU-22 Moulin Pont Neuf : décision de la cour d'appel administrative novembre 2021**
- LEGU- 25 Coat Leven: pas prioritaire mais surveillance / projet hydroelec. Visite OFB envisagée / fonctionnement ouvrage



Prévisionnel sur le BV Léguer

- **Plan continuité pour la période 2019-2025. Guingamp Paimpol Agglomération adopté par délibération du CC le 21 mai 2019** => concerne deux ouvrages : *Moulin Benech / Stang Marie LEGU-38 et Moulin DARZEL / Boissière LEGU-39*
- **Finalisation des études ICE**
⇒ Intégration moulin de Capequern (LEGU-09)
- **Etude avant travaux prévue 2022** pour l'ouvrage LEGU-13 Moulin Losser
- **Prise de contacts avec les propriétaires**

Prévisionnel sur les BV Lieue de Grève

yar_obs014 Pont de la RN12 sur le Yar : *étude AVP réalisé, travaux DIR ouest /CD22 (2022 ?)*

ros_obs001 Pont ar Roscoat : *prise de contact avec CD22*

ker_obs002 Milin ar Ch'astell *non prévu*

yar_obs015 Moulin Neuf : *étude avant projet réalisé*

yar_obs010 Milin Manac'hty : *étude avant projet réalisé, proposition prog BVLG 2022 => contact propriétaire, travaux*

Autres ouvrages :

Ouvrage COGEPOMI (prise d'eau Yar) yar_obs001: travaux rampe enrochement (proposition prog BVLG 2022)

Yar_obs012 : contact propriétaire, proposition prog BVLG 2022

Avis du BUREAU

Suite à la transmission des courriers rédigés par l'ATBVB, Guingamp Paimpol Agglomération et l'APPCB, il est proposé :

- Que le courrier de l'APPCB soit largement diffusé (élus, sénateurs, députés, DDTM, DREAL, AELB, OFB)**
- De rédiger un courrier avec des exemples locaux du SAGE Baie de Lannion qui sera présenté à la prochaine CLE du SAGE BL le 20 janvier 2022, 14h00**



5. Actualités



Actualités

Programme d'action BV Léguer

Comité de suivi *(date à préciser)*

Plan de lutte contre les algues vertes

⇒ **COFIL régional 22-11-2021**

⇒ **COFIL départemental 30-11-2021**

DDTM22

- **Nouveau projet d'arrêté cadre de gestion de la ressource en eau pour les Côtes d'Armor** *en consultation jusqu'au 15 déc. 2021*
- **Comité de gestion de la ressource en eau (CGRE) début 2022**

CRESEB

10 ans du CRESEB 02/12/2021 => *intervention SAGE BL table ronde autour de la thématique Eau et changement climatique*

APPCB

Bureau 16/11/2021

Assemblée plénière 09/12/2021

LTC

Elaboration des 3 plans (PLUI-H, PCAET, PDM) => *premiers échanges*



Prochaine réunion

Commission Locale de l'Eau Jeudi 20 janvier 2022, 14h00



www.sage-baie-lannion.fr

MERCI DE VOTRE ATTENTION



Partenaires financeurs :

